

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 25 février 2016

L'an deux mil seize le 25 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents :

Mesdames GOUEDARD Marie-Hélène, DUPUIS Françoise, PANNEQUIN Ophélie, et Messieurs CLOUZEAU Michel, VANHOVE Roland, FRACHET Claude, GRAS Ludwig, SURREL Stéphane et DECROIX Pierre-François

Absents excusés : KORUM Audrey qui donne pouvoir à VILLAIN Yannick (madame KORUM a repris son nom patronymique), GATARD Anaïs qui donne pouvoir à GOUEDARD Marie-Hélène, BLANDUREL Raymond qui donne pouvoir à GRAS Ludwig, MAQUAIRE Nicolas excusé.

Absente : WEGMANN Mylène

Secrétaire de séance : CLOUZEAU Michel.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015
- 2) Eclairage public, acceptation du devis du SDEY.
- 3) Aménagement de la place de la Mairie, demande de subventions.
- 4) Frais de déplacement d'un agent communal
- 5) Délégation du conseil municipal au maire pour la signature d'un marché.
- 6) Affaires et questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

2 – Eclairage public, acceptation du devis du SDEY

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que depuis quelque temps, il n'y a plus d'éclairage public rue de la Julienne, rue du Pressoir et sur une partie de la Grande rue à Loivre, l'état du circuit d'éclairage public est trop vétuste. Au contrôle effectué en décembre 2015, l'entreprise a également retiré 4 lanternes sur la commune, qui mettaient le réseau en cours circuit, ce qui porte à 15 le nombre de lanternes à remplacer. L'entreprise a donc établi un devis pour le remplacement des lanternes ballons fluo par des LEDS (comme demandé par la commune) que le SDEY nous a transmis. Le montant du devis s'élève à 8 438.43 € HT, subvention du SDEY 5 063.06 € HT, reste à charge de la commune 3 375.37 € HT. La TVA est récupérée par le SDEY, soit un total TTC de 10 126.11 €. L'ensemble des membres présents accepte ce devis et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

3 – Aménagement de la place de la Mairie, demande de subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de commune du Jovinien est venue faire une estimation du montant des travaux .pour l'aménagement de la place de la Mairie. L'estimation proposée s'élève à 73 342.50 € HT soit 91 611 € TTC. Actuellement nous avons comme financement le solde de l'enveloppe de contrat de canton qui s'élève à 31 091 €.et notre droit à dépense en voirie 2016 de la CCJ qui s'élève à 22 ou 24 000 €. Il resterait à charge de la commune la somme de 23 251 .50 € HT plus le montant de la TVA 15 268.50 € qui serait en parti récupéré en 2018

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à M. De Raincourt, M. Lemoine et Mme Fort pour leur demander une aide de leur part, ainsi qu'au conseil Régional et Départemental. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, charge M. le Maire de faire les courriers aux différents intéressés pour leur demander des subventions

4 – Frais de déplacement d'un agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent chargé de l'agence postale s'est rendu à une réunion à Migennes en dehors de son temps de travail. Le montant de ses indemnités kilométriques s'élève à 26.75 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'indemniser cet agent et charge monsieur le Maire d'effectuer le mandat de remboursement.

5 – Délégation du conseil municipal au Maire pour la signature d'un marché

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'en application de l'article L.2122-22 du CGCT le conseil municipal peut donner délégation de signature au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlements des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à engager des marchés à hauteur de 20 000 € HT si les crédits sont prévus au budget. Cette délégation prendra fin à la fin du mandat de monsieur VILLAIN.

6 Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Des nouvelles sur la santé de madame Renault
- Remerciements de la famille de madame Michel Bernadette pour la plante déposée lors de ses obsèques.

Madame DUPUIS s'est rendu à une réunion de la commission d'aménagement du territoire à la CCJ :

- Concernant les chemins de randonnés : 17 entreprises ont demandé les dossiers d'appel d'offre, 6 entreprises ont répondu.
l'entreprise « 3D incruste » a été retenue pour les panneaux directionnels
l'entreprise. « ONF » pour les poteaux et le balisage.

Un référent sera nommé dans chaque commune pour accueillir les entreprises qui interviendront.

- Concernant le petit patrimoine

Si les travaux sont inférieurs à 4 600 € la CCJ subventionnera à 80 %

Si les travaux sont supérieurs à 4 600 € avec aide de la Région : La Région subventionne à 40 %, la CCJ à 40 % et la commune 20 % mais sur un plafond de dépense de 12 000 €. Tout ce qui est au-dessus des 12 000 € reste à charge de la commune.

Si les travaux sont supérieurs à 4 600 € et sans aide de la Région : la CCJ aide à 60 %, reste 40 % à charge de la commune toujours sur un plafond de 12 000 €

Concernant la bibliothèque : madame DUPUIS informe le conseil municipal que la personne qui était là le mercredi après-midi ne peut plus venir aux horaires prévus. Cette dernière propose d'ouvrir le mercredi matin de 10 h à 12 h et madame DUPUIS propose que la bibliothèque soit en libre-service quand il y a un agent communal à la garderie. La population sera informée des jours et heures d'ouverture.

Monsieur le Maire remercie monsieur Raymond BLANDUREL pour la création des marches dans la descente de l'Impasse du Stade au foyer communal.

Madame DUPUIS signale que de nouveaux plans du cimetière sont en cours de réalisation et qu'une étude pour un jardin du souvenir va être lancée.

Fin de séance 21 heures 10